



OFFRE EMPLOI

Technicien(ne) Polyvalent(e) Bâtiments – Voirie – Domaine Public

La Commune de Clermont-l'Hérault recrute, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au Centre technique municipal, un technicien pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027, soit 12 mois.

Lieu de travail : Centre technique Municipal

Temps de travail : Temps complet

Horaires fixes avec périodes de pic d'activité, Travail en équipe

Déplacements sur le territoire communal.

Prise de poste à compter du 1^{er} octobre 2026

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la Direction des services techniques, l'agent recruté contribuera au fonctionnement du Centre technique municipal en assurant un ensemble de missions techniques et administratives liées à la gestion du patrimoine communal.

Ce recrutement intervient dans un contexte d'accroissement temporaire d'activité, nécessitant un renfort pour accompagner la mise en œuvre de travaux structurants portant sur les bâtiments communaux, la voirie et le contrôle des interventions réalisées par des tiers sur le domaine public.

L'agent participera à la réalisation et à l'actualisation des diagnostics techniques, à l'élaboration d'outils de suivi et de programmation, ainsi qu'à la préparation et au suivi des opérations d'entretien et de maintenance. Il contribuera également à la mise en place d'un plan pluriannuel d'entretien des bâtiments, à la structuration de la gestion de la voirie communale et au contrôle des travaux réalisés par les concessionnaires, entreprises ou particuliers sur le domaine public.

Ce poste requiert une capacité à travailler en transversalité, à analyser des situations techniques, à suivre des chantiers et à produire des documents administratifs et techniques fiables.

Il s'inscrit dans une démarche de modernisation et de sécurisation de la gestion patrimoniale de la commune.

Missions :

A. Gestion des bâtiments communaux

- Réalisation ou actualisation des diagnostics techniques.
- Élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE).
- Mise en place d'outils de suivi (fiches bâtiment, carnets sanitaires, tableaux de bord).
- Préparation des dossiers techniques (petits travaux, marchés d'entretien).
- Appui technique aux équipes du Centre Technique Municipal.

B. Gestion de la voirie communale

- Exploitation, mise à jour et analyse des diagnostics de voirie, incluant l'état des chaussées, trottoirs, accotements, ouvrages de drainage, signalisation et mobilier urbain.
- Élaboration et pilotage de la programmation technique et financière du plan quinquennal de renouvellement de la voirie, en intégrant les priorités de sécurité, d'usages, de coordination des réseaux et de contraintes budgétaires.

- Rédaction des pièces techniques des marchés de travaux : CCTP, plans, estimations, métrés, fiches techniques, analyses de variantes, prescriptions de réfection et de remise en état.
- Suivi opérationnel des chantiers de voirie, incluant la coordination avec les concessionnaires de réseaux (fibre, télécom, électricité, gaz, eau potable, assainissement, éclairage public), le contrôle des emprises, la vérification des réfections et la gestion des non-conformités.
- Mise en place et tenue d'un système de suivi de l'état de la voirie, intégrant un inventaire géolocalisé, des indicateurs de dégradation, un historique des interventions et une programmation pluriannuelle.
- Création d'un tableau de bord de suivi de la voirie, connecté au registre des voies, permettant de visualiser :
 - Les interventions réalisées,
 - Les travaux programmés,
 - Les besoins de maintenance,
 - Les interactions avec les réseaux,
 - Les priorités de renouvellement.

C. Contrôle des travaux des tiers sur le domaine public communal

La commune doit assurer une surveillance et un contrôle des interventions réalisées par des tiers (concessionnaires, entreprises, particuliers) sur le domaine public ou ayant une incidence sur celui-ci. L'agent aura pour mission :

1. Instruction technique des demandes d'intervention

- Analyse des demandes d'occupation ou d'intervention sur le domaine public pour réalisation de travaux
- Vérification des plans, tracés, implantations, méthodes d'exécution.
- Contrôle de la conformité aux prescriptions techniques communales. (Document à formaliser)

2. Suivi des travaux des concessionnaires

- Surveillance des travaux de réseaux (eau, assainissement, électricité, fibre, gaz).
- Vérification du respect des arrêtés de voirie et des DICT.
- Contrôle des réfections de chaussée et trottoirs (épaisseur, matériaux, compactage).
- Signalement des non-conformités et suivi des reprises.

3. Contrôle des travaux privés impactant le domaine public

- Vérification des chantiers de particuliers ou entreprises ayant une incidence sur la voirie (accès, branchements, dépôts).
- Contrôle des accès créés ou modifiés.
- Surveillance des dépôts de matériaux, gravats, ou emprises temporaires.

4. Permissions de voirie et arrêtés

- Rédaction des prescriptions techniques pour les permissions de voirie.
- Suivi des délais, des engagements et des obligations des tiers.

5. Contrôle de la sécurité des chantiers

- Vérification de la signalisation temporaire de chantier.
- Contrôle des dispositifs de protection des usagers.
- Signalement des situations dangereuses et mise en demeure si nécessaire.

6. Réception des travaux

- Réalisation des visites de réception des travaux réalisés par les tiers.
- Vérification de la conformité aux prescriptions techniques.
- Suivi des réserves et des reprises.

7. Mise en place d'un système de suivi

- Création d'un registre des interventions sur le domaine public.
- Mise en place d'un tableau de bord des chantiers en cours et à venir.
- Archivage des plans, DICT, arrêtés, photos avant/après.

Profil du candidat :***Savoir-faire***

- Réalisation de diagnostics techniques (bâtiments, voirie).
- Suivi de chantiers et contrôle des travaux des tiers.
- Rédaction de documents techniques : CCTP, prescriptions, rapports.
- Lecture de plans, analyse de données techniques, utilisation d'outils de suivi.
- Préparation et instruction des permissions de voirie et dossiers administratifs.
- Maîtrise des règles d'occupation du domaine public et des procédures DICT.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs procédures (marchés publics, décisions, arrêtés).

Savoir-être

- Rigueur, fiabilité et sens de l'organisation.
- Autonomie et capacité d'initiative.
- Aisance relationnelle avec les entreprises, concessionnaires et services municipaux.
- Autorité professionnelle pour contrôler, signaler et faire reprendre les non-conformités.
- Esprit d'analyse, de synthèse et sens du service public.
- Réactivité face aux situations urgentes ou dangereuses.

Expérience souhaitée

- Expérience dans un service technique communal ou dans les travaux publics.
- Pratique du suivi de chantiers et des diagnostics techniques.
- Connaissance des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux.
- Maîtrise des outils bureautiques et idéalement d'un SIG.
- Permis B indispensable.

Pour tout renseignement sur le poste s'adresser à : Serge TERENCEFF – serge.terentieff@ville-clermont-herault.fr

Date limite de dépôt des candidatures le 20 septembre 2026, les candidatures sont adressées à :

Monsieur Le Maire Clermont l'Hérault

Hôtel de ville

Place de la Victoire - BP 1

34800 CLERMONT L'HERAULT

accueil.mairie@ville-clermont-herault.fr